

Extrait du CRIJ Bretagne - 4BIS

<http://www.crij-bretagne.com>

C'EST QUOI L'INFORMATION JEUNESSE ?

- C'EST QUOI L'IJ -

Date de mise en ligne : mercredi 19 mars 2008



CRIJ Bretagne - 4BIS

Une mission de service public

L'information jeunesse est une mission de service public, définie et garantie par l'Etat. Au nom de l'Etat, le ministère chargé de la Jeunesse et des Sports labellise les structures qui constituent le réseau Information Jeunesse : centres, bureaux, points Information Jeunesse. Il coordonne et soutient leur développement, avec le concours des collectivités territoriales.

Les missions

Ces structures assurent cette mission conformément aux règles déontologiques suivantes :

- ▶ L'information est accessible de manière égale à tous les jeunes, au plus près de leurs conditions de vie,
- ▶ L'information répond en priorité aux besoins et aux demandes directes des jeunes qui sont accueillis dans un souci de disponibilité et de respect de leur identité,
- ▶ L'information des jeunes traite de tous les sujets qui les intéressent ou les concernent dans leur vie quotidienne et l'exercice de leurs droits, notamment : enseignement, formation professionnelle et permanente, emploi, vie pratique, transports, santé, culture, sports, loisirs, vacances, & ,
- ▶ L'information est complète, impartiale, exacte, pratique et actualisée.
- ▶ L'information utilise les technologies de l'information et de la communication, notamment afin de promouvoir l'accès des jeunes à de nouvelles formes d'expression culturelle et citoyenne.
- ▶ L'accueil est gratuit, personnalisé et modulé selon la demande, de la mise à disposition d'auto-documentation à l'entretien plus adapté à une relation de conseil, d'aide à la démarche et à une approche globale des projets et du parcours individuel du jeune.
- ▶ L'information respecte le secret professionnel et l'anonymat du jeune,
- ▶ L'accueil et l'information sont assurés par des professionnels qualifiés.

Un réseau

Au sein du réseau Information Jeunesse, les BIJ (Bureaux Information Jeunesse) et les PIJ (Points Information Jeunesse) accueillent et informent les jeunes à l'échelon local.

C'EST QUOI L'INFORMATION JEUNESSE ?

Rendez vous sur le [portail du site régional de l'Information Jeunesse Bretagne](#) pour plus d'informations

Les Centres Régionaux Information Jeunesse et les Centres Départementaux en Ile de France, sont centre de ressources national et assurent le développement et l'animation du réseau national. A ce titre ils élaborent une documentation commune et conduit les projets initiés par le réseau. La fonction documentaire complémentaire est exercée au plan régional par les Centres Régionaux Information Jeunesse et par les Centres Départementaux en Ile de France.

Dès lors qu'elles se conforment aux dispositions de la présente charte et qu'elles signent la convention type qui prévoit notamment l'adhésion à une démarche de qualité, les structures d'information pour les jeunes obtiennent le label " Information Jeunesse " délivré par le ministère chargé de la jeunesse et des sports. Elles doivent dans ce cas utiliser le pictogramme commun à toutes les structures labellisées.